

**CIBC**

**Banque Canadienne Impériale de Commerce**

**NOTICE  
ANNUELLE**

**5 décembre 2002**

## TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	2
RENSEIGNEMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI .....	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
Raison sociale et constitution .....	3
Relations intersociétés .....	3
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS	
Récapitulatif des trois derniers exercices .....	4
Tendances .....	6
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	
L'organisation de la CIBC .....	6
Concurrence .....	6
Personnel.....	6
PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Renseignements annuels .....	6
Dividendes.....	6
ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	7
MARCHÉ DES TITRES .....	7
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	
Administrateurs et comités du conseil .....	7
Hauts dirigeants .....	8
Actions détenues par les administrateurs et les hauts dirigeants .....	8
Interdiction d'opérations sur valeurs ou faillites .....	8
Pénalités et sanctions .....	9
Faillites personnelles .....	9
Conflits d'intérêts .....	9
SUPPLÉMENT D'INFORMATION .....	9

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette notice annuelle, de même que les sections du rapport annuel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 intégrés aux présentes par renvoi, contient des énoncés prospectifs formulés en vertu des dispositions-refuge au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces énoncés prospectifs incluent, sans restrictions, les déclarations sur les activités, les secteurs d'exploitation, la situation financière, la gestion du risque, les priorités, les cibles, les objectifs, les stratégies et les perspectives de la CIBC pour 2003 et les exercices postérieurs. Ces énoncés se reconnaissent à l'emploi qu'ils font de termes comme « nous croyons », « prévoyons », « comptons », « estimons » et autres expressions de même nature, ou à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel comme « devra », « pourra », « devrait » et « pourrait ». Un énoncé prospectif est assujéti à des facteurs aléatoires et à des facteurs de risque spécifiques ou de nature générale. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de la volonté de la CIBC, ont une incidence sur l'exploitation, le rendement et les résultats de la CIBC et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent largement des résultats avancés dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent les changements actuels, proposés et en instance, d'ordre législatif ou réglementaire, dans les territoires où la CIBC mène des activités, notamment les modifications en instance de lois canadiennes régissant les institutions financières et les modifications de la réglementation américaine pouvant avoir une incidence sur des sociétés inscrites à une Bourse des États-Unis; la conjoncture politique et économique, dont le conflit au Moyen-Orient et la guerre au terrorisme; la faiblesse des marchés, l'intensification de la concurrence provenant de concurrents bien établis et des nouveaux arrivés dans l'industrie des services financiers, l'évolution des technologies et l'activité des marchés financiers mondiaux; la fluctuation des taux d'intérêt et des devises, la conjoncture économique mondiale en général et celle du Canada, des États-Unis et des autres pays dans lesquels la CIBC mène des activités; les répercussions des événements survenus le 11 septembre 2001 ainsi que les variations des prix et des taux du marché qui pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des produits financiers; la capacité de la CIBC de concevoir et de lancer de nouveaux produits et services biens accueillis par le marché, d'élargir ses canaux de distribution, d'en mettre au point de nouveaux et d'accroître les revenus qu'elle en tire, notamment dans le secteur du commerce électronique.

Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur les énoncés prospectifs de la CIBC. Aussi, ces facteurs et tous les autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois qu'il ne leur soit accordé une confiance démesurée. La CIBC ne s'engage à mettre à jour aucun des énoncés prospectifs que renferme cette notice annuelle.

## RENSEIGNEMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Des renseignements inclus dans la présente notice sont extraits du rapport annuel de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 (le « rapport annuel 2002 »). Le tableau ci-dessous précise les pages du rapport annuel 2002 qui sont intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle :

Notice annuelle	Rapport annuel 2002 – N° de page
<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	
Relations intersociétés.....	119
<b>ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS</b>	
Tendances.....	19-70
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	
L'organisation de la CIBC.....	28-54
<b>PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	
Renseignements annuels.....	128, 129
<b>ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....</b>	
	19-70
ADMINISTRATEURS ET COMITÉS DU CONSEIL.....	130, 133

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 31 octobre 2002.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### Raison sociale et constitution

La CIBC est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La CIBC a été formée par la fusion de La Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada en 1961. La Banque Canadienne de Commerce avait été constituée à l'origine sous la dénomination de La Banque du Canada par une loi spéciale de la législature de la Province du Canada en 1858. La raison sociale Banque Canadienne de Commerce a ensuite été adoptée et c'est sous celle-ci que l'institution a commencé ses activités en 1867. La Banque Impériale du Canada a été constituée en 1875 par une loi spéciale du Parlement du Canada et a commencé ses activités au cours de cette même année.

### Relations intersociétés

Des renseignements sur les relations entre la CIBC et ses principales filiales qui sont fournis à la page 119 du rapport annuel 2002 sont intégrés ici par renvoi. Chacune de ces filiales a été constituée ou est organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel est situé son bureau principal, à l'exception de Marchés mondiaux CIBC Inc. (Japon), qui est constituée en vertu des lois de la Barbade, et de CIBC Capital Funding L.P., CIBC Capital Funding II L.P., CIBC Delaware Holdings, CIBC World Markets Corp., Juniper Financial Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC INC., CIBC Trading (Delaware) Corp. et Amicus Holdings Inc., qui sont toutes constituées ou organisées en vertu des lois du Delaware, aux États-Unis.

## Évolution générale des activités

### Récapitulatif des trois derniers exercices

La gestion serrée du bilan et la solidité du capital restent des objectifs prioritaires de la CIBC en 2002. En 2000, la CIBC a mis en place un processus rigoureux d'affectation des ressources du bilan. Ce processus vise à réaffecter le capital économique et les ressources du bilan dans des entreprises affichant des résultats forts et stables et à s'assurer que la capitalisation boursière de la CIBC demeure élevée. Le rendement de chacune des entreprises de la CIBC est évalué en fonction de l'importance et de la qualité de son bénéfice.

L'importance du bénéfice est mesurée au moyen d'une méthode de gestion du rendement, tenant compte, entre autres, du rendement du capital pondéré en fonction du risque (le « RCPR ») et du bénéfice économique. Les mesures du RCPR et du bénéfice économique sont fondées sur le capital économique, lequel rend compte des risques inhérents à chaque entreprise. La qualité du bénéfice tient compte de la volatilité, de la durabilité, de l'importance stratégique et du potentiel de croissance. Ces évaluations dynamiques, qui reposent sur le rendement financier et le jugement exercé par la direction, servent à répartir les ressources du bilan entre les 37 entreprises que compte la Banque.

Les entreprises qui dégagent un excellent bénéfice et qui ont une grande valeur stratégique ainsi qu'un fort potentiel de croissance à long terme sont considérées comme des entreprises en « croissance ». Ces entreprises comprennent, par exemple, les produits de cartes et les services de courtage traditionnel au Canada. De 1999 à 2002, les ressources du bilan affectées aux produits de cartes ont augmenté de 56 % et ont engendré une hausse de 55 % des revenus au cours de la même période. En 2002, la CIBC a en outre acquis les entreprises de services aux particuliers et de courtage de valeurs mobilières de Merrill Lynch Canada Inc. ainsi que la société Merrill Lynch Investment Managers Canada Inc. (MLIM), renommée depuis Gestion de placement CM Inc. Grâce à ces acquisitions et à la croissance des services aux particuliers de la CIBC, le nombre de conseillers financiers agréés est passé de 1 300 en 1999 à plus de 3 000 à la fin de 2002. De plus, en 2001, la CIBC a acquis le reste des actions ordinaires en circulation (34 %) de TAL Gestion globale d'actifs Inc. dans le cadre d'une stratégie visant à fournir aux clients de la Gestion des avoirs des services de conseils financiers objectifs et une gamme de produits plus étoffée. Par suite de l'acquisition de TAL et de Gestion d'investissements Merrill Lynch Canada Inc., l'actif des fonds communs de placement administrés par la CIBC occupe le quatrième rang en importance au Canada. En 2002, la CIBC s'est également hissée en tête des grandes banques canadiennes au chapitre des ventes nettes de fonds communs de placement. Les résultats obtenus dans ce secteur continuent de dépasser les attentes.

Les entreprises qui réalisent pour l'instant un bénéfice peu élevé, mais qui présentent un potentiel de rentabilité et de croissance à long terme sont considérées comme candidates à l'« investissement ». De 1999 à 2002, la Banque a continué d'investir dans ses services bancaires électroniques au Canada (Services financiers le Choix du Président), secteur en pleine essor qui devrait atteindre la rentabilité d'ici la fin de 2003. Les Services financiers le Choix du Président ont gagné la faveur de 1,05 million de clients depuis leur création, et les fonds qu'ils administrent totalisent 7,0 milliards de dollars. La forte croissance des résultats découle de l'augmentation du volume et de l'élargissement des écarts.

Les entreprises ayant une « croissance gérée » inscrivent toujours de très bons résultats financiers, mais leurs perspectives d'expansion à long terme sont plus restreintes. Les prêts hypothécaires en sont un bon exemple. De 1999 à 2002, la valeur des prêts hypothécaires à l'habitation a progressé de 43 %, et les revenus tirés des prêts hypothécaires, de 83 %. En 2002, la CIBC a regroupé ses services bancaires aux particuliers et aux entreprises et services bancaires internationaux qu'elle fournissait dans les Antilles avec ceux de Barclays Bank PLC pour créer la FirstCaribbean International Bank Limited<sup>TM</sup>. Ce regroupement rehaussera l'efficacité des services fusionnés et donnera à la nouvelle entité une position concurrentielle dans la région en lui assurant une part de marché accrue.

Les entreprises qui réalisent un bénéfice peu élevé et dont le potentiel de croissance à long terme est plus faible sont classées dans la catégorie des entreprises nécessitant « correction, réduction, abandon ». La CIBC a continué de rediriger les capitaux et les ressources du bilan provenant de ces entreprises au profit d'entreprises candidates à l'investissement et en croissance. Les mesures menées à cette fin ont compris les suivantes :

- (i) En 2000, la CIBC a établi le portefeuille de prêts secondaires aux entreprises. Au cours des trois derniers exercices, la CIBC a repéré les prêts secondaires et en a réduit le nombre par voie de la vente de prêts, de produits dérivés liés au crédit et d'échéances, ce qui a permis de libérer plus de 54 % des ressources du bilan relatives à ce portefeuille. Cette réduction a joué un rôle important dans la diminution globale de 30 milliards de dollars des actifs de gros pondérés quant au risque au cours des quatre dernières années.
- (ii) La CIBC s'est engagée à retrancher au cours des trois prochaines années le tiers des ressources en capital affectées aux activités de prêts entreprises et aux services de banque d'affaires. En 2000 et en 2001, les services de banque d'affaires figuraient dans les activités en croissance, mais la CIBC réduira d'un tiers ce portefeuille pour atténuer la volatilité des bénéfices.
- (iii) En 2002, la Banque a décidé de mettre un terme aux services bancaires électroniques assurés sous la bannière Amicus aux États-Unis, dans lesquels elle avait investi au cours des trois dernières années. Les pertes d'exploitation liées à ces activités seront beaucoup moins importantes en 2003.
- (iv) En 2001, la CIBC a vendu en bloc 848 millions de dollars prêts à des entreprises aux États-Unis à Ark II LLC, entité gérée par une société d'investissement se spécialisant dans les prêts en difficulté.
- (v) La CIBC s'est également départie de ses services bancaires privés Guernsey en 2001.
- (vi) En 2000, la Banque a en outre vendu ses sociétés d'assurances IARD, CIBC Suisse S.A. et des immeubles de bureaux.

Malgré la conjoncture économique difficile de 2002, la CIBC a réussi encore une fois à atteindre ses objectifs principaux liés à la solidité du capital et a enregistré une forte croissance dans les activités de détail. Même si les rachats d'actions ont été limités en début d'exercice, afin de maintenir la solidité et la souplesse du capital, la CIBC a tout de même réussi, grâce à une gestion serrée du bilan et des ressources en capital, à racheter quelque 49 millions d'actions au cours des trois dernières années.

## Tendances

Des renseignements sur les tendances, les engagements, les faits et les incertitudes dont la direction de la CIBC est actuellement au courant et qui devraient vraisemblablement avoir un effet important sur les affaires de cette dernière sont donnés dans l'Analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financière, aux pages 19 à 70 du rapport annuel 2002. Ces renseignements sont intégrés ici par renvoi.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

### L'organisation de la CIBC

La CIBC compte quatre secteurs d'exploitation : Marchés de détail CIBC, Gestion des avoirs CIBC, Marchés mondiaux CIBC et Amicus. Ensemble, les secteurs Marchés de détail CIBC et Gestion des avoirs CIBC forment le secteur Détail et Gestion des avoirs CIBC. Ces quatre secteurs sont soutenus par quatre groupes fonctionnels : Trésorerie, gestion du bilan et gestion du risque, Administration, Technologies et opérations, et Expansion de l'entreprise. Des renseignements sur les secteurs d'exploitation et les groupes fonctionnels de la CIBC sont fournis aux pages 24 à 54 du rapport annuel 2002, et sont intégrés ici par renvoi.

### Concurrence

La concurrence s'est intensifiée dans les secteurs national et mondial dans lesquels la CIBC exerce des activités, en raison surtout des problèmes qui ont ébranlé l'économie nord-américaine. La CIBC s'attend par ailleurs à ce que la concurrence se resserre encore au cours des années à venir. En conséquence, la Banque a procédé à une réorganisation de ses activités pour que chaque entreprise puisse fonctionner avec efficacité et efficience, en réalisant d'importantes économies d'échelle, de manière à demeurer concurrentielle avec les autres fournisseurs de services financiers.

### Personnel

Au 31 octobre 2002, la CIBC comptait 42 552 employés réguliers.

## **PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

### **Renseignements annuels (PCGR du Canada)**

Les principaux renseignements financiers consolidés des trois derniers exercices complets de la CIBC figurent aux pages 128 et 129 du rapport annuel 2002. Ces renseignements sont intégrés ici par renvoi.

### **Dividendes**

La *Loi sur les banques* interdit à la CIBC de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires lorsqu'il est raisonnable de croire qu'elle contreviendrait ainsi aux règlements relatifs à la suffisance du capital et à la liquidité ou à toute autre directive à cet égard émanant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Il est interdit de plus à la CIBC de verser un dividende au cours d'un exercice sans l'approbation du BSIF si, le jour de la déclaration du dividende, le total des dividendes déclarés par la CIBC durant l'exercice dépasse la

somme du revenu net de la CIBC à ce jour et les bénéfices nets non répartis des deux exercices précédents.

La capacité de la CIBC de verser des dividendes sur ses actions ordinaires est également limitée par les modalités des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la CIBC ne peut en aucun temps verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'accord des porteurs d'actions privilégiées, sauf si tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit ont été déclarés et versés ou mises de côté pour le paiement.

La CIBC suit une politique régissant le paiement de dividendes sur les actions ordinaires, qui vise à maintenir un juste équilibre entre les bénéfices distribués à leurs porteurs et la nécessité de maintenir les bénéfices non répartis à un niveau permettant d'assurer la suffisance du capital et de soutenir la croissance de ses activités. Dans le cadre de cette politique générale, la CIBC cherche à maintenir une croissance stable des dividendes par action ordinaire et un ratio moyen de versement des bénéfices attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de l'ordre de 30 % à 40 %.

## **ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

L'Analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financière, qui figure aux pages 19 à 70 du rapport annuel 2002 de la CIBC, est intégrée ici par renvoi.

## **MARCHÉ DES TITRES**

Les actions ordinaires de la CIBC sont cotées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange. Au cours de l'exercice, les actions ordinaires de la CIBC ont cessé d'être cotées à la London Stock Exchange. Les actions privilégiées de la CIBC sont cotées à la Bourse de Toronto.

## **ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

### Administrateurs et comités du conseil

Des renseignements au sujet des administrateurs et des comités du conseil de la CIBC sont présentés aux pages 130 et 133 du rapport annuel 2002. Ces renseignements sont intégrés ici par renvoi.

Tous les administrateurs mentionnés à la page 130 du rapport annuel comptent plus de cinq années d'affiliation à la CIBC, à l'exception de l'Hon. G.D. Giffin qui occupait auparavant les fonctions d'ambassadeur des États-Unis au Canada.

Tous les administrateurs sont soumis à une réélection chaque année.



## Hauts dirigeants

La liste des noms, des postes et des municipalités de résidence des hauts dirigeants de la CIBC s'établissait comme suit au 5 décembre 2002.

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Municipalité de résidence</b>
J.S. Hunkin	Président du conseil et chef de la direction	Toronto
G.H. Denham	Vice-présidente du conseil, Marchés de détail CIBC	Toronto
W.C. Fox	Vice-président du conseil et chef de la gestion du risque, Trésorerie, Gestion du bilan et du risque	Oakville
D.J. Kassie	Vice-président du conseil, Président du conseil et chef de la direction, Marchés mondiaux CIBC	Toronto
R.A. Lalonde	Premier vice-président à la direction et chef de l'administration	Toronto
G.T. McCaughey	Premier vice-président à la direction, Gestion des avoirs CIBC	Toronto
R.E. Venn	Premier vice-président à la direction, Expansion de l'entreprise	Toronto
M.D. Woeller	Premier vice-président à la direction et chef de l'information	London (Ontario)
T.D. Woods	Vice-président à la direction et chef des services financiers	Toronto

Tous les hauts dirigeants comptent plus de cinq années d'affiliation à la CIBC, à l'exception de M.D. Woeller, qui était précédemment vice-président directeur, Planification et intégration, à La Banque Toronto-Dominion, London (Ontario).

## Actions détenues par les administrateurs et les hauts dirigeants

À la connaissance de la CIBC, au 31 octobre 2002, les administrateurs et les hauts dirigeants de la CIBC détenaient, comme groupe, la propriété réelle, directe ou indirecte, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la CIBC, et aucun administrateur ou haut dirigeant de la CIBC ne détenait la propriété réelle ou le contrôle de titres avec droit de vote émis par une filiale de la CIBC.

## Interdiction d'opérations sur valeurs ou faillites

À la connaissance de la CIBC, aucun administrateur ou haut dirigeant de la CIBC n'a été, au cours des dix dernières années, ou n'est actuellement, administrateur ou haut dirigeant d'une société émettrice qui, pendant qu'il occupait cette fonction, i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs ou de quelque ordonnance semblable, ou d'une ordonnance lui refusant le droit à quelque exemption en vertu de la législation sur les valeurs mobilières canadiennes, pour une période de plus de 30 jours consécutifs ou ii) a fait faillite, a soumis une proposition en vertu d'une loi concernant la faillite ou l'insolvabilité ou a été l'objet d'une procédure, d'un concordat ou d'un compromis ou a entrepris pareille action avec des créanciers, ou s'est vu attribuer un séquestre, un administrateur-séquestre ou un fiduciaire pour la détention de ses actifs, à l'exception de M. Albert E.P. Hickman, un administrateur de la CIBC, qui siégeait au conseil d'administration de Hickman Equipment 1985 Ltd. lorsque cette société a fait l'objet d'une requête de mise en faillite en mars 2002, et de Lord Black of Crossharbour, un administrateur de la CIBC, qui siégeait au conseil d'administration de Livent, Inc. lorsque cette société a fait l'objet d'une requête de mise en faillite en novembre 1998.

### Pénalités et sanctions

À la connaissance de la CIBC, aucun administrateur ou haut dirigeant de la CIBC i) ne s'est vu imposer de pénalités ou sanctions par un tribunal en vertu de dispositions législatives canadiennes sur les valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières ou n'a conclu d'entente avec une autorité canadienne en valeurs mobilières ou ii) ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation quelque autre pénalité ou sanction qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable appelé à prendre une décision d'investissement.

### Faillites personnelles

À la connaissance de la CIBC, au cours des dix dernières années, aucun administrateur ou haut dirigeant n'a fait faillite personnellement, n'a soumis une proposition en vertu d'une loi concernant la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été l'objet d'une procédure, d'un concordat ou d'un compromis ou n'a entrepris pareille action avec des créanciers ou ne s'est vu attribuer un séquestre, un administrateur-séquestre ou un fiduciaire pour la détention de ses actifs.

### Conflits d'intérêts

À la connaissance de la CIBC, aucun administrateur ou haut dirigeant de la CIBC n'est en situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec la CIBC ou l'une ou l'autre de ses filiales.

## **SUPPLÉMENT D'INFORMATION**

La CIBC doit remettre à toute personne ou société qui en fait la demande au Secrétaire général de la CIBC, Commerce Court, Toronto, Canada M5L 1A2, les documents suivants :

- (i) une copie de la présente notice annuelle ainsi qu'une copie de tout document qui y est intégré par renvoi;
- (ii) une copie des états financiers consolidés comparatifs de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 ainsi que du rapport des vérificateurs y afférent et une copie des plus récents états financiers consolidés intermédiaires de la CIBC qui ont été déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure au 31 octobre 2002;
- (iii) une copie de la circulaire de procuration de la direction de la CIBC se rapportant à la dernière assemblée annuelle des actionnaires où des administrateurs ont été élus;
- (iv) une copie de tout autre document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié provisoire ou dans prospectus simplifié et qui n'a pas à être fourni en vertu des clauses i), ii) ou iii) ci-dessus;
- (v) à quelque autre moment, une copie de tout document mentionné aux clauses i), ii) ou iii) ci-dessus, sous réserve de la possibilité pour la CIBC d'exiger des frais raisonnables si la demande lui est soumise par une personne ou une société qui ne détient pas de titre de la CIBC.

Des renseignements supplémentaires concernant la CIBC, y compris sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts aux administrateurs et aux dirigeants, les principaux porteurs de titres de la CIBC, les options d'achat de titres et la participation des initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la CIBC se rapportant à la dernière assemblée annuelle des actionnaires où des administrateurs ont été élus. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs de la CIBC pour son dernier exercice complet.